

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY**

**Séance publique du 23 SEPTEMBRE 2021 à 18h00**

Date de convocation : 16 septembre 2021

<b>Délibération</b>
<b>N°C2021_216</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>77</b>
<b>Votants :</b>	<b>70</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>70</b>
Pour :	70
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETARE DE SEANCE : RIO Jean-Louis**

**PRESENTS :** ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélia ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** ABED Yamina ; HERNANDEZ Joël ; PY Michel ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ;

**EXCUSES :** ALVAREZ Martine ; BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; JULES Jean-Claude

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** ABED Yamina (délibération N°C2021\_221) ; CHING Monique (délibération N°C2021\_188 et N°C2021\_202) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2021\_202) ; PY Michel (délibération N°C2021\_188 et N°C2021\_202) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2021\_202) ; RIO Jean-Louis (délibération N°C2021\_221)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BRAINEZ Marie-Ange ; BREHON Bruno ; CLERGUE Guy ; CODORNIUO Didier ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; RIVEL Jean-Luc ; VERGNES Magali ; VICO Alain

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** CHING Monique (de la délibération N°C2021\_178 à la N°C2021\_187, de la délibération N°C2021\_189 à la N°C2021\_201 et de la délibération N°C2021\_203 à la N°C2021\_226) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération N°C2021\_201 et à partir de la délibération N°C2021\_203) ; ROCHER Edouard (à partir de la délibération N°C2021\_208)

**Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Environnement**

**OBJET : CYCLE DE L'EAU – Convention de répartition de certificats d'économies d'énergie – DSP Station d'épuration Narbonne Ville**

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, a délégué la gestion de la station d'épuration de la commune de Narbonne Ville à la compagnie VEOLIA, au travers d'un contrat en date du 26 Juin 2006.

Dans une démarche de développement durable, le délégataire VEOLIA s'est engagé à réaliser des économies d'énergie grâce au remplacement de plusieurs équipements par des équivalents moins énergivores.

## N°C2021\_216 (2)

La mise en place de ces nouveaux équipements peut faire l'objet de certificats d'économies d'énergie (CEE) et d'une rémunération associée.

Le contrat d'affermage ne stipule aucune obligation sur l'obtention des CEE et le reversement à la collectivité. Aussi, afin que le délégataire puisse couvrir le surcoût lié à ce renouvellement, il est proposé que ce dernier ne reverse que la moitié du gain des CEE au Grand Narbonne.

Afin de déposer les dossiers de demande de CEE, le délégataire et la collectivité sont dans l'obligation d'établir une convention précisant les installations et les travaux concernés, les puissances et les kWh économisés (ou kWh Cumac) et la répartition des gains financiers obtenus par les CEE.

En 2019, une première convention avait été établie, adoptée par délibération n° C2019-160.

Néanmoins, de nouveaux équipements ayant été remplacés depuis, il est nécessaire d'établir un second document.

La rémunération du CEE est d'environ 17 316,00 €HT, soit 8 658,00 €HT pour le Grand Narbonne.

### **A l'unanimité, le Conseil décide :**

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention de répartition de certificats d'économie d'énergie ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les prochaines conventions de répartition de certificats d'économies d'énergies, en lien avec le contrat de DSP STEP Narbonne Ville, établies selon la même répartition.

### Pièce jointe à la délibération :

Convention de répartition de certificats d'économies d'énergies – DSP STEP Narbonne Ville

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

**le : 1/10/2021  
et de sa publication  
le : 1/10/2021**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne**

**Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

